

Conditions : 1) rupture organisée ou Ré-organisation
⇒ définitions claires des responsabilités
⇒ décentralisations suffisantes

2) Informations de qualité
⇒ cpi suffisamment détaillée
(cpi générale insuffisante)

3) limite dans le temps
(à l'an)

4) implication du maximum de personnes -